

Trophée **2012**

REGLEMENT PARTICULIER

1. L'ASK CEVENOLE, en collaboration avec les ASK Nîmes Lédénon, La Grande Motte 34 et La Séranne, organise une Course Clubs dénommée Trophée BRASSERIE DIDIER RACING sur le circuit Karting du Pôle Mécanique d'Alès en Cévennes, le dimanche 14 OCTOBRE 2012.
2. Cette compétition est ouverte à tous les licenciés FFSA 2012 détenteurs d'une licence compétition ou d'une licence Nationale Entraînement Course Clubs ou d'un Titre de Participation Course Clubs.
3. Les dispositions du RTN (Règlement Technique National) et du RSN (Règlement Sportif National) s'appliquent à la Course Clubs, à l'exclusion des dispositions relatives aux réclamations et appels. S'appliquent également les règlements Sportif et Technique 2012 des diverses Coupes de Marque.
4. Les places sont limitées à 80 pilotes, toutes catégories confondues.
5. Au-delà de 80 demandes d'engagement, les pilotes seront sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'engagement, le cachet de la poste faisant foi.
6. Les places sont également limitées à 36 pilotes par groupe.
7. Un pilote pourra participer que dans une catégorie.
8. En signant le bulletin d'engagement, le pilote s'engage à respecter la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve.

9. Tout engagement est ferme et définitif. Pour que l'engagement soit pris en considération, le bulletin d'engagement devra obligatoirement être accompagné du règlement, (55 € ou 30 € selon le cas). L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement. Adresse d'envoi de l'engagement, sur le bulletin d'engagement.
10. Le montant de l'engagement est fixé à 55 € sauf pour la catégorie Mini-kart pour laquelle il est fixé à 30 €. Les chèques d'engagement seront encaissés après la course.
11. Engagements possibles (sous réserve de places disponibles), à la Tour de Contrôle du circuit, le samedi 13 octobre 2012 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 14 octobre 2012 de 07h30 à 08h30.
12. Confirmations d'engagement à la Tour de Contrôle du circuit, le dimanche 14 octobre 2012 de 07h30 à 08h30.
13. Aucun roulage ne sera autorisé le dimanche 14 octobre 2012 tant que le pilote n'aura pas confirmé son engagement.
14. Le pilote et son mécanicien (si il a un mécanicien) devront se présenter obligatoirement lors de la confirmation de l'engagement, munis tous deux de leur licence. Les licences seront conservées par l'organisateur jusqu'à la fin de la course.
15. Lors de la confirmation d'engagement, seront remis,
au pilote : une fiche d'enregistrement du matériel, au mécanicien : un bracelet.
16. Le bracelet mécanicien est obligatoire pour accéder en pré-grille, parc départ et parc arrivée. Un seul mécanicien est autorisé par pilote.
17. Location de transpondeur possible lors de la confirmation d'engagement au prix de 15 €. Un chèque de caution de 250 € sera demandé.
18. Pose du transpondeur obligatoire sur le kart dès la séance d'essais libres et ce pour vérification du bon fonctionnement avant les essais chronométrés.

- 19.** Les catégories admises sont les suivantes : Mini-Kart, Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman, KZ2, Open, Handikart (conformément au Règlement Technique défini pour la Coupe de France Handikart 2012), KFS Jeune, KFS 100, KFS 125, Rotax Max, Rotax Max Master, X30, X30 Gentleman, X30 Access, TTI Carbone.
- 20.** La cohabitation des catégories se fera comme suit :
- Groupe 1 : Mini-Kart (Minimum requis : 6 pilotes)
- Groupe 2 : Minime et Cadet (Minimum requis : 6 pilotes)
- Groupe 3 : Nationale, X30 Access, KFS Jeune, KFS 100, Handikart
- Groupe 4 : X30, X30 Gentleman, KFS 125, Rotax Max, Rotax Max Master, Open
- Groupe 5 : KZ125, KZ125 Gentleman, KZ2, TTI Carbone, Open
- 21.** Les horaires et les groupes sont susceptibles d’être modifiés en fonction du nombre d’engagés dans chaque catégorie.
- 22.** La catégorie Handikart est susceptible d’être déplacée en Groupe 4.
- 23.** Deux mécaniciens par pilote Handikart sont autorisés. Ceux-ci auront le droit d’être à l’intérieur de l’enceinte du circuit lors du roulage des pilotes Handikart, aux emplacements sécurisés définis par la direction de course.
- 24.** Les numéros de course et les pneumatiques ne seront pas fournis par l’organisateur.
- 25.** Des pneumatiques neufs ou usagés sont autorisés au départ de la course, (essais chronométrés). Pour la catégorie TTI Carbone, sera appliquée la réglementation de la Coupe de Marque.
- 26.** Un seul train de pneumatiques slick et un seul train de pneumatiques pluie pour les catégories concernées sont autorisés pour toute la course ainsi que deux pneumatiques slick et deux pneumatiques pluie de secours. Pour la catégorie TTI Carbone, sera appliquée la réglementation de la Coupe de Marque.
- 27.** Les pneumatiques de secours sont à utiliser uniquement en cas de crevaison. La crevaison devra être constatée par le Commissaire Technique avant la sortie du

pilote et de son matériel du Parc Arrivée. Le pneumatique de secours devra être utilisé après accord de ce même Commissaire et marqué dans le Parc Arrivée.

28. Les pneumatiques seront marqués durant toute la course à l'arrivée de chaque manche et pour la première fois à l'issue des essais chronométrés.
29. Tout pilote qui sortira du Parc Arrivée sans avoir fait marquer ses pneumatiques ne pourra plus poursuivre la compétition.
30. La vérification du matériel et de l'équipement pilote aura lieu au Parc Arrivée auprès de Commissaire Technique, le dimanche 14 octobre de 8h30 à 9h50. Cette vérification est obligatoire.
31. Une fiche d'enregistrement matériel sera remise en deux exemplaires aux pilotes par l'organisateur lors de la confirmation de l'engagement. Les pilotes la rempliront sous leur responsabilité et remettront l'original au Commissaire Technique pendant la vérification du matériel et de l'équipement pilote. En cas de contestation, seules les indications portées sur la fiche remise au Commissaire Technique seront prises en considération. L'enregistrement du matériel n'a pas de valeur de conformité dudit matériel ou de contrôle technique. A partir de la 1^{ère} séance d'essais chronométrés il ne sera plus possible de changer le matériel inscrit sur la fiche d'enregistrement.
32. Les moteurs ne seront pas plombés.
33. Les places sur la ligne de départ sont déterminées :
 - 33.1 Pour la manche qualificative suivant le classement établi par les essais chronométrés. NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie suivant le résultat de ces essais chronométrés, sans distinction de catégories.
 - 33.2 Pour la Pré-finale selon le classement établi à l'issue de la manche qualificative ; NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon le classement à l'issue de la manche qualificative, sans distinction de catégories.
 - 33.3 Pour la Finale en fonction de l'ordre d'arrivée de la Pré-finale.

NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon l'ordre d'arrivée de la Pré-finale, sans distinction de catégories.

34. Le classement final est obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale, sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques.
35. Lors de la cérémonie des podiums, des coupes ou des trophées seront remis aux trois premiers de chaque catégorie et des médailles à tous les pilotes Mini-Kart à partir du quatrième. **LA REMISE DES PRIX AURA LIEU APRES LA DERNIERE FINALE. ELLE SERA EFFECTUEE PAR DIDIER, GERANT DE LA BRASSERIE DIDIER RACING, SPONSOR OFFICIEL DE L'EPREUVE.**
36. Toutes les informations, règlement, bulletin d'engagement, horaires, liste des engagés, sont disponibles en page d'accueil du site de l'ASK CEVENOLE : www.ask-cevenole.e-monsite.com et sur demande par e-mail : kpjo@wanadoo.fr
37. Ce règlement est susceptible d'être modifié. Si tel était le cas, les pilotes seraient avertis dans les plus brefs délais via le site Internet de l'ASK CEVENOLE.

ASK CEVENOLE

